

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

2023-110SEANCE DU **MARDI 7 NOVEMBRE 2023**

Le mardi 7 novembre 2023, à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de CHINON, légalement convoqué le 31 octobre 2023, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, Salle Olivier DEBRE, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DUPONT, Maire,

Nombre de Conseillers en exercice : 29	Votes Pour : 28
Nombre de Membres présents : 20	Vote Contre : 0
Pouvoirs : 8	Abstention : 0
	Non votant : 0

PRESENTS :

Jean-Luc DUPONT, Eric MAUCORT, Christelle LAMBERT, Daniel DAMMERY, Sophie LAGREE, Chantal BOISNIER, Patrick GOUPIL, Jean-Jacques BILLARD, Jean-Marc NARDI, Marylène GACHET, Hélène BERGER, Jean-Christophe PELLETIER, Olga MARTINEAU, Hélène BELLUT, Arnaud Nicolas PLANCHON, Jean-François DAUDIN, Laurent BAUMEL, Eric FLEUREAUX, Corinne RUFET, Frédéric DAVIET.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNÉ PROCURATION :

Jean-Luc DUCHESNE à Jean-Luc DUPONT, Anne LUMEAU à Christelle LAMBERT, Jean-Michel CHEMINOT à Daniel DAMMERY, Magali DEVAUD à Hélène BERGER, Françoise BAUDIN à Frédéric DAVIET, Jean-Jacques LAPORTE à Corinne RUFET, Lucile VUILLERMOZ à Laurent BAUMEL, Yoanna DESROCHES à Sophie LAGREE.

ABSENTS ET ABSENTS EXCUSES :

Jean-Luc DUCHESNE, Anne LUMEAU, Jean-Michel CHEMINOT, Marc PLOUZEAU, Magali DEVAUD, Françoise BAUDIN, Jean-Jacques LAPORTE, Lucile VUILLERMOZ, Yoanna DESROCHES.

SECRETARE DE SEANCE : Frédéric DAVIET**Prestation d'action sociale exceptionnelle**

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriale ;

Vu l'avis favorable du Bureau Municipal en date du 16 octobre 2023 ;

Vu l'avis favorable de la commission « Ressources Humaines » en date du 26 octobre 2023 ;

Malgré une politique sociale déjà exprimée, la question du pouvoir d'achat et l'attractivité du territoire est une volonté forte de la collectivité et reste un enjeu global pour la Mairie de Chinon.

Le sujet de la politique d'attractivité en matière RH et notamment le volet « pouvoir d'achat » et « action sociale » ont été abordés lors des dernières commissions RH. Plusieurs axes de travail, sur la même base de ce qui a été mis en œuvre au sein de la communauté de communes Chinon Vienne et Loire, ont été présentés.

Considérant que les prestations d'action sociale, individuelles ou collectives, sont distinctes de la rémunération et sont attribuées indépendamment du grade, de l'emploi ou de la manière de servir, la Mairie de Chinon propose d'attribuer, à l'occasion de la fête de Noël 2023, un chèque cadeau d'une valeur de 100 € à tous les agents ayant travaillé et présents dans les effectifs de la collectivité au mois de décembre 2023.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, A L'UNANIMITÉ :

- **DÉCIDE** de l'attribution exceptionnelle d'un chèque cadeau de 100 € au mois de décembre 2023 ;
- **AUTORISE** M. Le Maire ou son adjoint en charge des Ressources Humaines à signer tous documents relatifs à ce dossier ;
- **INSCRIT** au budget les crédits prévus à cet effet.

Fait à CHINON, le 16 novembre 2023

Pour extrait conforme,
Le Maire,



Jean-Luc DUPONT.

Certifié exécutoire

Publié ou notifié le 29/11/2023

M. le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente publication par voie d'affichage